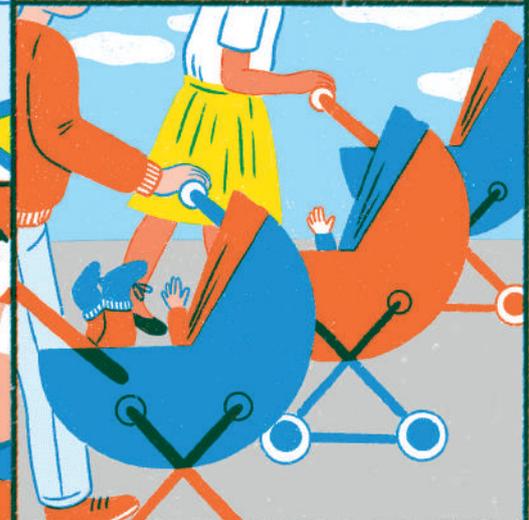


faje

FONDATION
POUR L'ACCUEIL
DE JOUR
DES ENFANTS

RAPPORT ANNUEL 2021



SOMMAIRE

Message du Président 2

Gérald Cretegy
Président du Conseil de Fondation

La Chambre consultative 3

Valérie Denisart
Présidente de la Chambre consultative

Coup de projecteur 4-5

Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

Infographie des réseaux 6-9

Sylvie Lacoste

La FAJE en chiffres 10-14

Yves-Claude Paillard
Responsable financier

Laura Corbaz
Comptable, chargée de projets

Organisation de la Fondation 15-18

Anita Colombo Stettler
Assistante de direction

MESSAGE DU PRÉSIDENT

En avant toute !

Progressivement, les besoins exprimés autour de l'accueil de jour des enfants, la volonté de la FAJE d'évaluer les différentes problématiques liées aux objectifs qu'elle s'est donnés pour les années 2020 à 2025 et de les traduire, le cas échéant, concrètement en mesures ciblées, ainsi que la nécessité qui s'est imposée dans tous les milieux de viser la sortie de la crise pandémique ont généré une dynamique positive et encourageante. Ainsi, la progression des demandes d'aide au démarrage qui accompagne la création de nouvelles places d'accueil répond au constat établi par l'état des listes d'attente centralisées confirmant les conclusions de l'étude sur l'évaluation des besoins en matière de places d'accueil dans le canton de Vaud à 5 et 10 ans commandée en 2018 par la FAJE. Certains réseaux vont dépasser rapidement les prévisions jugées alors trop optimistes, malgré une pause significative de la progression en 2020. Cependant, une politique sociale ne se mesure pas qu'en termes comptables. Les objectifs de la FAJE nous racontent autre chose :

la réponse aux besoins dans le cadre sensible de l'accueil de l'enfance exige également une approche qualitative élevée incluant idéalement l'ensemble des situations sociales, la diversité des statuts familiaux recensés ainsi que la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

La focale pour l'année 2021 s'est positionnée sur plusieurs situations méritant une approche particulière : c'est le cas des mesures d'inclusion des enfants à besoins particuliers. L'implication de la Chambre consultative a permis d'identifier plus clairement les besoins et les contraintes qui en découlent pour les réseaux et les structures d'accueil. Ensuite, le Conseil de Fondation a dû se déterminer sur le rôle incitatif qu'il pouvait jouer, sachant que sa mission est d'accompagner les réseaux dans leurs objectifs de développement des places d'accueil destinées à toutes les catégories de parents insérés dans la vie professionnelle ou en voie d'insertion. Enfin, il a complété sa stratégie en finançant une nouvelle fonction de coordinatrice-coordinatrice à l'inclusion pour les réseaux qui souhaitent y recourir.

L'accueil familial de jour connaît une situation particulière qui se poursuit depuis quelques années : le nombre d'accueillant-e-s diminue mais les heures réalisées augmentent, dans des proportions proches de la stabilité. Ce type d'accueil reste cependant important dans certains réseaux, tant urbains que ruraux. La FAJE a entamé depuis bientôt 3 ans une exploration des conditions que vivent les accueillant-e-s en milieu familial. Les constats sont surprenants. D'abord, les accueillant-e-s sont en général des personnes diplômées, possédant un bagage professionnel et dont plus de 50% sont de nationalité suisse. Les conditions de travail peuvent être améliorées en premier lieu par une reconnaissance de leur activité professionnelle. La FAJE a choisi trois axes pour permettre l'évolution de leur statut : un financement de la masse salariale des accueil-

lant-e-s, une hausse du financement des soutiens administratifs des coordinatrice-teur-s et d'assumer la réduction du nombre d'accueillant-e-s suivi-e-s par coordinatrice-teur décidée par l'OAJE.

Depuis 2018, la Confédération suisse accorde des aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extra-familial des enfants. La FAJE a décidé de se porter candidate à cette subvention fédérale. Le résultat est positif même si, à l'heure de mettre sous presse ce rapport, le montant exact de la contribution n'est pas encore connu. Nous avons cependant de bonnes raisons d'affirmer que l'aide sera substantielle. Elle permettra d'accorder un rabais supplémentaire pour les réseaux qui encouragent par une politique tarifaire adéquate le placement des fratries et d'abaisser la facture du mois de novembre des parents placeurs de 20%, en principe pour les années 2022 et 2023.

En avant toute, disais-je en préambule de ce message. La reprise se traduit pour la FAJE par une augmentation des recettes que l'on observe en particulier du côté des employeurs qui ont vu leur masse salariale augmenter. Grâce à l'aide des employeurs, de l'Etat, des communes et de la Loterie romande, la FAJE envisage sereinement les quelques prochaines années. Des défis importants s'annoncent : la notion de la taille optimale des réseaux pourrait être questionnée sous l'angle de la mutualisation des ressources à travers les conventions inter-réseaux. La problématique de la formation des professionnel-le-s de l'accueil n'est pas une mission de la FAJE, mais demeure en cette période de développement de l'offre une question centrale de cette politique publique.

Toute l'action de la FAJE repose sur un important réseau de personnes qui s'investissent là où elles sont conformément à leurs fonctions. J'exprime la reconnaissance du Conseil de Fondation à Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Madame Nuria Gorrite. Cet esprit positif et la relation de confiance qui domine éclaire les nombreux échanges avec les Services et Offices cantonaux tels l'OAJE, la DGEO et Statistique Vaud, ainsi qu'avec les institutions avec lesquelles nous sommes liés : PEP, CREDE et Croix-Rouge vaudoise. Je voudrais également remercier tous les membres de la Chambre consultative ainsi que leur présidente avec lesquels le débat est si précieux. Enfin, je remercie pour son engagement sans faille et son esprit vif et constructif notre Secrétaire générale, Madame Sylvie Lacoste, ainsi que tout le Secrétariat de la FAJE. Sans elle, sans eux, je n'aurais sans doute rien pu vous rapporter aujourd'hui.



Gérald Cretegny

Président du Conseil de Fondation

LA CHAMBRE CONSULTATIVE



Valérie Denisart

Présidente de la Chambre consultative

La Chambre consultative dans sa composition actuelle a vécu sa dernière année d'échanges et de débats.

Les efforts des acteurs en charge de la politique d'accueil de jour des enfants se sont portés longtemps sur un développement quantitatif des places destinées aux enfants dont les parents exercent une activité professionnelle ou sont en voie de réinsertion. Et ces efforts, même si d'aucuns les jugent encore insuffisants, ont été considérables ces quinze dernières années. Mais les trois thématiques qui ont animé les séances de la Chambre en 2021 ont été orientées non plus vers le quantitatif mais vers le qualitatif, en s'intéressant aux familles elles-mêmes et à leurs enfants dans toute leur diversité.

Cette orientation a permis d'aborder un projet du Conseil de Fondation en lien avec la politique d'inclusion au sein des réseaux et des institutions d'accueil. Fidèle à sa volonté d'accompagner ceux-ci dans leurs missions, le Conseil s'est interrogé sur comment inciter les réseaux à se doter d'une véritable politique d'inclusion en faveur des enfants à besoins particuliers, tant dans les institutions d'accueil collectif que familial. Il a donc consulté la Chambre sur un projet de financement d'une fonction de « Coordinatrice ou coordinateur à l'inclusion » dont il a arrêté un profil de fonction type et les modalités de financement.

Cette initiative a été saluée par les associations et organisations représentées au sein de la Chambre, tout en soulignant l'autre volet de la problématique d'inclusion : celui du soutien aux équipes éducatives en charge quotidienne de l'enfant et des mesures d'appui à l'enfant lui-même. Ce dispositif d'appui relève de l'office en charge de la pédagogie spécialisée sur lequel la FAJE n'a pas d'influence.

La Chambre s'est ensuite intéressée aux profils sociologiques des familles d'aujourd'hui et aux nouvelles formes de parentalité au travers de l'intervention du Pr. Pascal Gaberel de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne. Les professionnel-le-s et institutions représenté-e-s au sein de la Chambre ont pu évoquer la complexification de l'accueil des enfants sachant que les réalités

La prise en considération de la diversité des modèles familiaux représente un défi tant sur le plan éducatif qu'institutionnel.

familiales vécues deviennent multiples, parfois inattendues. Finalement, la question centrale du coût et de l'accessibilité financière des places d'accueil a occupé les débats de l'automne. Outre les nombreuses études qui fleurissent périodiquement sur le sujet, la Chambre a pu être consultée sur les options travaillées par le Conseil de Fondation à ce sujet.

La FAJE ayant obtenu un subventionnement fédéral substantiel pour le financement de ses projets de réduction de la contribution des parents, plusieurs modèles ont pu être présentés et discutés. D'autres propositions ont émergé dont certaines ont pu être intégrées dans le projet final qui sera communiqué aux réseaux et aux parents courant 2022.

La dernière séance de la législature a rassemblé les délégué-e-s encore en exercice et les nouvelles et nouveaux représentant-e-s de la Chambre pour 2022-2026. Les élections ont permis la désignation des membres du Bureau ainsi que celle des trois représentant-e-s au sein du Conseil.

Mais fidèle à l'orientation de l'année, une parenthèse a été offerte dans cette séance plus protocolaire afin d'apporter le témoignage de la soussignée et de la directrice de Partenaire Enfance & Pédagogie, Fabienne Guinchard Hayward, quant à leur implication dans un programme Erasmus+, en lien avec le concept de qualité et ses déclinaisons dans le domaine de l'accueil de jour des enfants. Ce projet européen vise le partage d'une vision globale de l'enfant, de valeurs éducatives et des enjeux de l'accueil. Il permet la rencontre et la réflexion de professionnel-le-s [au sens large] de l'enfance de plusieurs pays [Belgique, France, Italie et Suisse] autour des enjeux qualitatifs, au travers de l'observation et de l'analyse des différents modèles mis en place dans ces pays.

Cette séance s'est conclue avec beaucoup d'émotion par une partie festive qui a permis de remercier chaleureusement tous les membres sortants, après un engagement sans faille de longue durée. Le témoin est passé entre Valérie Denisart et Isabelle Guzzon qui prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2022.

La Présidente tient enfin à souligner le plaisir qu'elle a eu à exercer sa fonction au sein de la Chambre consultative et sa fonction de déléguée au sein du Conseil de Fondation. Elle a apprécié tant les rencontres et les échanges que la variété des contacts et des activités. Elle tient à remercier tout particulièrement le Secrétariat général, ainsi que les membres du Bureau, pour leur contribution significative et leur soutien.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Coup de projecteur sur 2021

- Une année traversée par les à-coups de la pandémie, entre signes d'espoir et présentiel d'un côté et coups de frein et distanciel de l'autre, le défi, tant de la FAJE que des réseaux d'accueil a été de maintenir voire de reprendre leurs projets de développement. Et l'on peut dire d'ores et déjà que c'est une opération réussie, comme nous le constaterons au fil de ce rapport annuel.
- Quelques changements de personnes au sein du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative faisant suite à des départs en cours de mandat. Mme Romaine Nidegger a intégré le Conseil de Fondation, au 1^{er} septembre, en qualité de représentante de la CVCI, en remplacement de M. Diego Segantini.

Principaux axes d'activité

1] La reprise de la croissance

La Fondation dispose de « marqueurs » et d'indicateurs qui lui permettent de mesurer la vitalité de l'accueil de jour sur le canton. Il s'agit certes de la croissance des masses salariales du personnel éducatif qu'elle finance aujourd'hui à raison de 29, 31 ou 32% en fonction des choix opérés par les réseaux en matière d'octroi de rabais fratrie aux parents, mais aussi des montants alloués en termes d'aide au démarrage lors de l'ouverture de structures ou d'augmentation de capacité.

Le graphique ci-dessous illustre bien le rapport entre la croissance des masses salariales subventionnées et le nombre de places plein temps créées. L'on constate une stabilisation

de la croissance depuis 2018, aux alentours de 6% en moyenne pour la création de places d'accueil et nous observons en parallèle une relative stabilité du rythme de croissance des masses salariales annoncées. Une baisse significative de la création de places en 2020, qui s'inscrit en rupture de la tendance observée, semble tenir de l'accident de parcours, si l'on en croit le pourcentage de progression des places en 2021 (chiffres provisoires). Vous constaterez dans la rubrique la « FAJE en chiffres » l'augmentation impressionnante des montants distribués au titre de l'aide au démarrage, avec 300 places plein temps créées en préscolaire et près de 800 en parascolaire, contre respectivement 92 et 585 en 2020.

2] Des réflexions de fond et des moyens pour orienter

La FAJE dispose d'informations privilégiées tant sur un plan financier que statistique, et en raison de ses liens étroits avec les réseaux d'accueil, les instances cantonales et les milieux concernés, elle contribue à mettre à l'agenda des thématiques qui les préoccupent.

Et les moyens financiers dont la FAJE dispose actuellement permettent de jouer un rôle dans les orientations prises par les réseaux à certains égards.

Vous découvrirez dans le coup de projecteur consacré à l'accueil en milieu familial ce triple rôle de la Fondation : permettre d'objectiver les débats par la collecte et l'analyse comparative d'éléments financiers et statistiques ; conduire des études thématiques pour nourrir la réflexion ; et finalement s'appuyer sur les résultats pour mettre en place ou modifier une politique de subventionnement qui atteigne les objectifs souhaités,

en l'occurrence ceux visant à préserver et faire reconnaître la place spécifique de ce type d'accueil et revaloriser les conditions d'emploi des accueillant-e-s en milieu familial.

La Fondation a joué un rôle similaire en ce qui concerne la prise en considération des besoins des parents souhaitant placer des enfants à besoins particuliers. La collecte des données est encore très incomplète pour objectiver les attentes réelles, quantifier le phénomène et soutenir mieux l'action des réseaux en la matière.

Mais la décision de la FAJE de financer une nouvelle fonction au sein des réseaux, dite de « coordinatrice ou coordinateur à l'inclusion », dont elle a fourni un cahier des charges type, donne un signal fort de sa préoccupation pour que l'offre d'accueil ne soit pas seulement quantitativement adaptée mais également qualitativement ajustée à la diversité des besoins. Cette nouvelle fonction a pour ambition de permettre aux réseaux de définir un concept et une politique d'inclusion transversale à toutes les structures collectives et familiales, de soutenir les directrices et directeurs d'institutions dans les démarches administratives et éducatives à mettre en place, et de servir d'interlocuteur privilégié avec tous les partenaires externes.

Anoncé en 2021 et mis en vigueur dès le 1^{er} janvier 2022, nous informerons régulièrement sur l'effet de ce nouveau dispositif dans les réseaux et pour les parents.

3] L'accessibilité financière et la réduction de la contribution des parents

La question de l'accessibilité financière de l'accueil de jour est une question sensible et récurrente, et ce pour plusieurs raisons : d'une part, il existe un problème de définition et de mesure. D'autre part, la priorité mise sur cette thématique dépend de la position que l'on occupe dans le dispositif d'accueil. Finalement, cet objectif est partagé entre tous les contributeurs de l'accueil de jour mais personne ne détient une responsabilité principale et exclusive en la matière. Preuve en est la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui à son article 29 al. 2 prescrit : « L'accessibilité financière aux prestations d'accueil est garantie », sans préciser qui est censée la garantir.

La FAJE soutient cet objectif depuis 2011, avec l'introduction d'un subventionnement socle renforcé en cas de réduction de la contribution des parents si plusieurs enfants d'une fratrie fréquentent les structures d'accueil. En 2020 a été adopté un renforcement du subventionnement incitatif en cas d'augmentation par un réseau du rabais fratrie octroyé.

La Confédération, dans le cadre de sa politique de soutien à l'accueil extrafamilial des enfants, a mis en place pour la période 2018-2023, un fonds de soutien aux cantons qui adoptent des mesures de réduction de la contribution des parents pour le placement de leur(s) enfant(s). Le Canton de Vaud et la Fon-

dation pour l'accueil de jour des enfants ont donc soumis une demande lors de l'introduction du dispositif mentionné au paragraphe précédent.

Le dossier a été considéré comme répondant aux critères d'obtention dudit soutien et la Fondation a reçu une première contribution financière fédérale en novembre 2021.

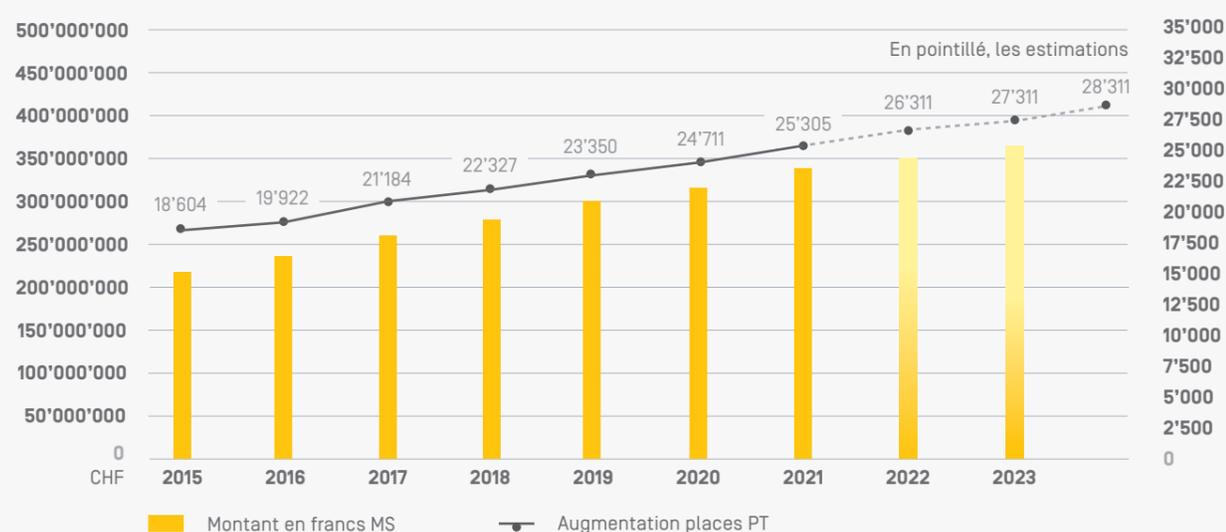
Le programme de subventionnement de la Confédération s'étale sur trois années et permet à la FAJE d'introduire des mesures de réduction complémentaires de la facture parentale, étant précisé qu'il s'agit pour certaines de mesures pérennes, et pour d'autres de mesures ponctuelles. Celles-ci seront annoncées courant 2022.

Nous ne saurions terminer ce bref rappel des thématiques et projets 2021 sans saluer la qualité du partenariat établi avec les 32 réseaux d'accueil de jour des enfants et leur association faitière (FRAJE) ainsi que l'ensemble des acteurs et partenaires qui à un moment ou un autre se sont impliqués dans le développement des missions d'accueil de l'enfance. Nous saluons également pour leur contribution les employeurs vaudois, les services de l'Etat de Vaud, en particulier l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) et Statistique Vaud, le DIRH (Département des infrastructures et des ressources humaines), sans oublier le soutien indéfectible de la Fondation d'aide sociale et culturelle de la Loterie Romande.



Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

Progression des masses salariales du personnel éducatif et rythme de croissance des places 2015-2023 y.c. AFJ [estimations 2021-2022-2023]



PERSONNEL DE LA FAJE

Au 31 décembre 2021, quatre personnes, totalisant 3.20 ETP (équivalent temps plein), assurent le fonctionnement du Secrétariat général de la Fondation :

- Sylvie Lacoste, secrétaire générale
- Yves-Claude Paillard, responsable financier
- Laura Corbaz, comptable, chargée de projets
- Anita Colombo Stettler, assistante de direction

INFOGRAPHIE DES RÉSEAUX

Eclairage : l'accueil en milieu familial

Que retenir de ce type d'accueil ?

A côté des structures d'accueil collectif, de type garderie, crèche ou unités d'accueil pour écoliers, existe un accueil des enfants par des femmes et des hommes qui ont choisi comme activité professionnelle d'accueillir des enfants à leur propre domicile.

Il est nécessaire d'obtenir une autorisation délivrée par des institutions publiques après qu'une enquête socio-éducative ait été diligentée afin de s'assurer des compétences et de l'environnement du ou de la candidat-e.

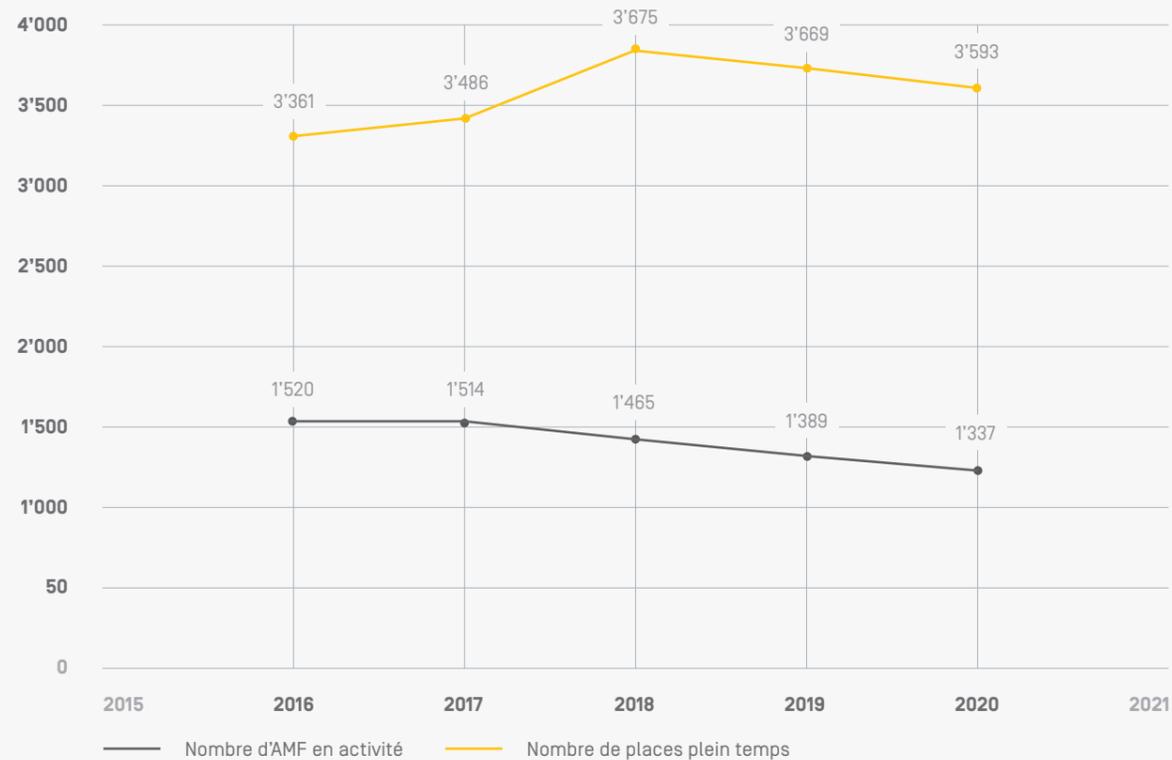
L'observation de quelques indicateurs permet d'affirmer que le nombre de places fournies ainsi que les taux de couverture restent stables malgré le fait que le nombre d'accueillant-e-s a fortement diminué ces 5 dernières années, comme le montre le graphique ci-dessous.

Une enquête pour en savoir plus

Ce constat ainsi que la volonté de sauvegarder voire de développer cette modalité d'accueil qui semble répondre à certains besoins des familles a conduit la FAJE à diligenter une enquête pour en savoir plus sur le profil des personnes exerçant dans ce domaine d'activité ainsi que sur leurs conditions d'emploi au sens large (salaires et conditions d'exercice).

Conduite par une cheffe de projet de Statistique Vaud et supervisée par un groupe de pilotage, cette étude a fait l'objet d'une large communication au mois de juin 2021, conjointement avec la cheffe de département Nuria Gorrite et la cheffe d'office de l'accueil de jour des enfants, Valérie Berset. Il s'agissait pour le canton de communiquer sur la révision du cadre de références de l'accueil en milieu familial, centré essentiellement sur le renforcement de la coordination et de la supervision de l'accueil en milieu familial.

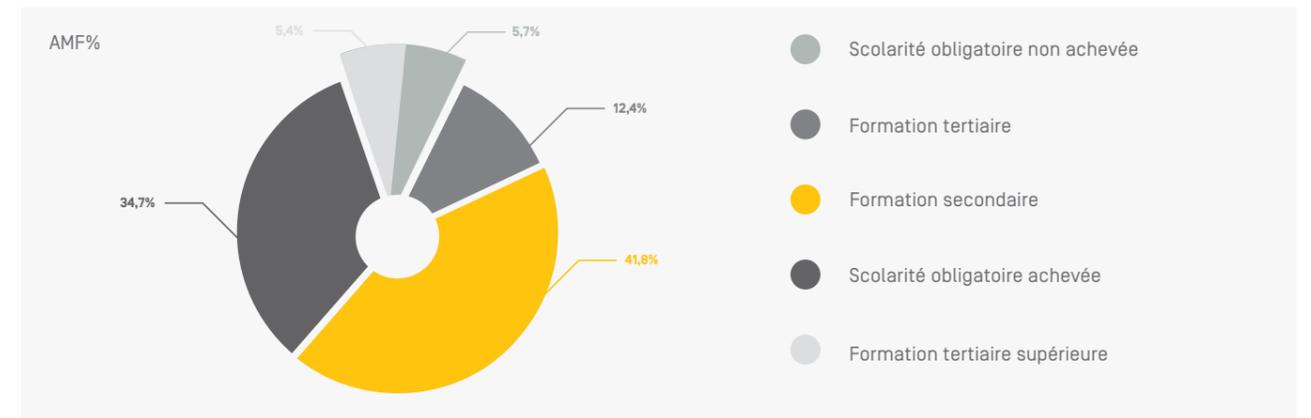
Places plein temps en AFJ et nombre d'AMF en exercice



Profils socio-démographiques des accueillant-e-s

On croit souvent que les AMF – qui sont à près de 99 % des femmes – sont des personnes sans formation, qui exercent une activité accessoire et isolée, mais cette image est fort éloignée de la réalité. En majeure partie de nationalité suisse (56.4%), l'autre part appartient essentiellement à des pays européens. Elles/ils vivent majoritairement en couple (81.2%). La plupart sont au bénéfice de formations de degré secondaire (41.7%) ou tertiaire [12.4%] voire tertiaire supérieure [5.4%] [voir graphique ci-dessous]. Si 25% des AMF ont moins de 35 ans,

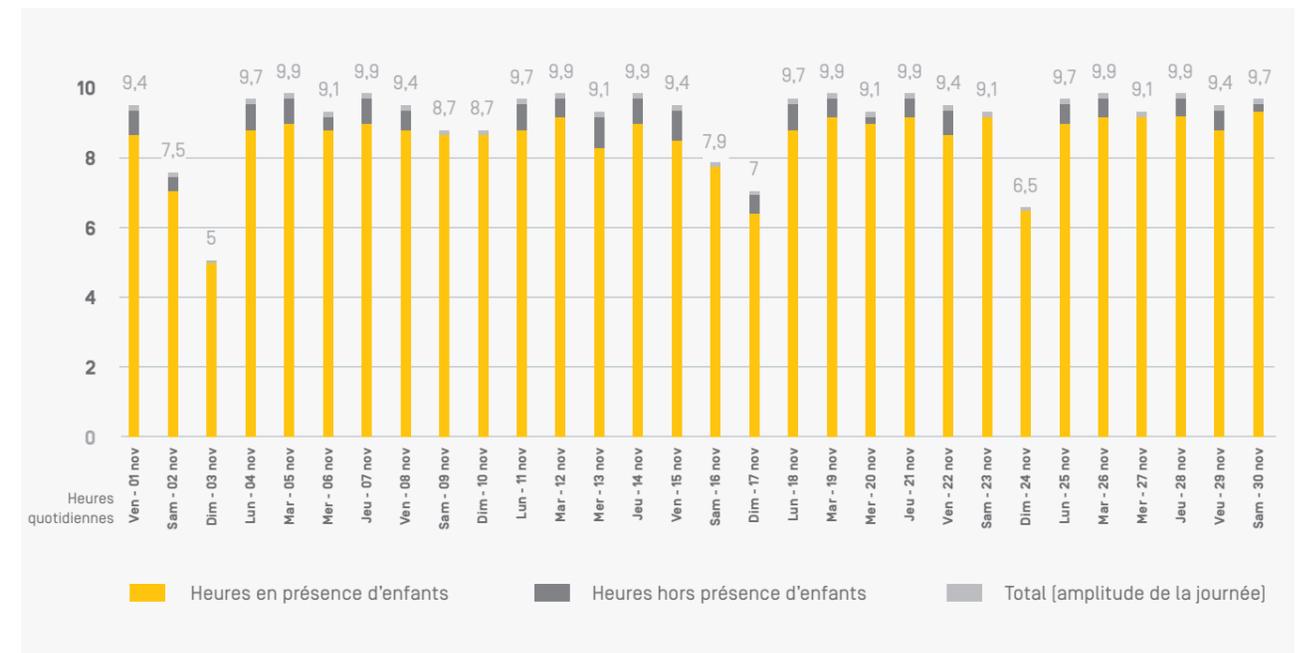
la moitié de cette population a entre 38 et 52 ans. Enfin le dernier quart est âgé de plus de 52 ans. En fait deux profils distincts se dégagent de l'enquête. D'une part, l'on trouve des mères jeunes (moins de 30 ans) ayant des enfants en bas âge qui, en choisissant cette activité, peuvent probablement mieux concilier vie familiale et professionnelle. D'autre part, l'on se trouve face à des femmes n'ayant plus d'enfants de moins de 12 ans à charge.



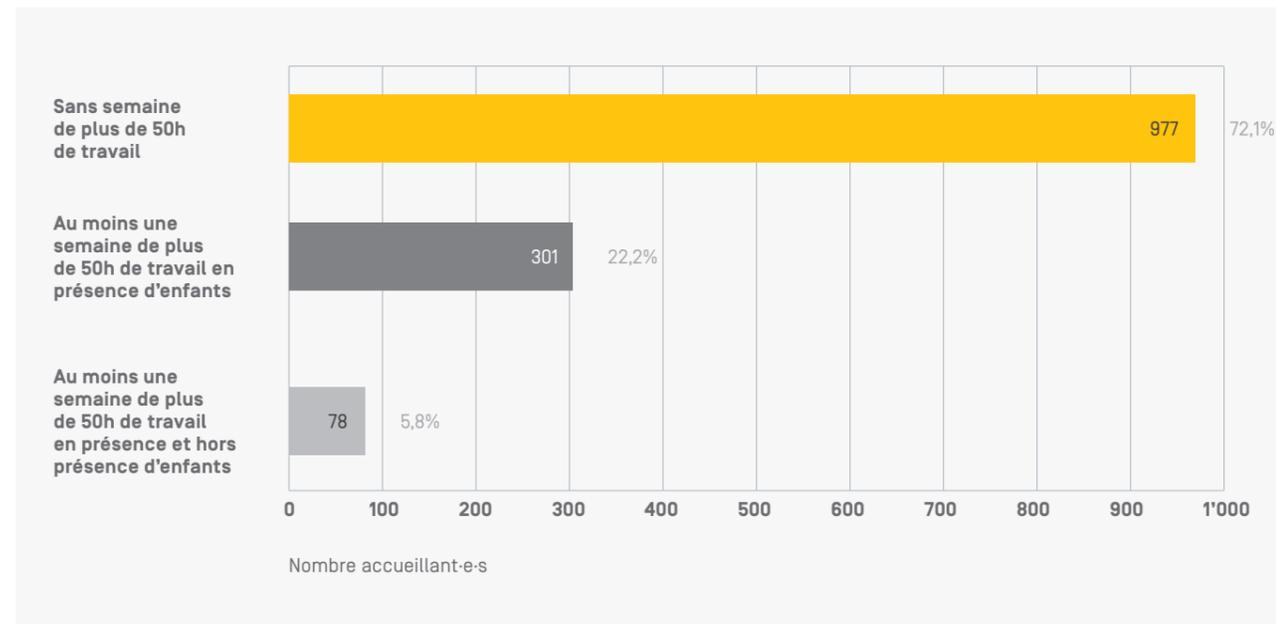
Les conditions d'exercice

L'un des autres enseignements de l'enquête qui va à l'encontre des représentations usuelles est qu'il s'agit de moins en moins d'une activité accessoire. L'enquête portait sur l'activité réelle du mois de novembre 2019 (mois sans jours fériés ni vacances). Il serait cependant erroné d'extrapoler les résultats à l'ensemble des mois de l'année qui ne comportent pas les mêmes

caractéristiques. Le constat est édifiant : lorsque les AMF travaillent, leur journée dure en moyenne 9.62 heures, dont 8.97 en présence d'enfants. Les journées entrecoupées restent exceptionnelles. En moyenne, les AMF effectuent des semaines de 41.0 heures, soit l'équivalent d'un taux d'occupation à temps plein.

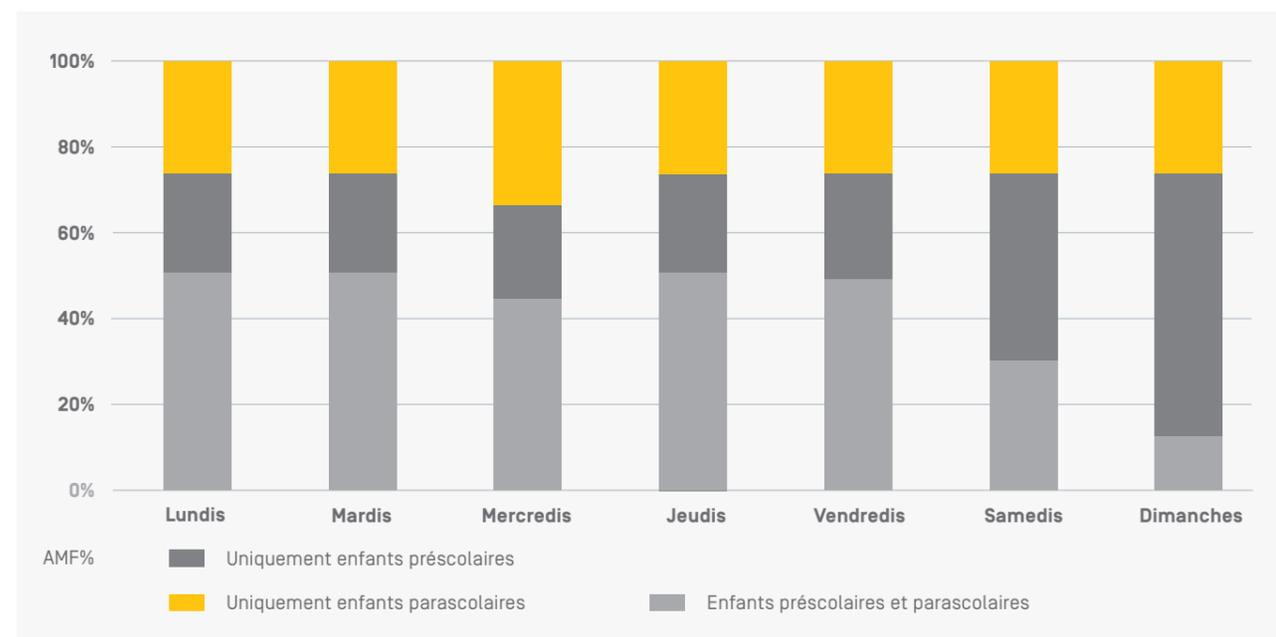


Comme le démontre l'illustration ci-dessous, certain-e-s vont bien au-delà, parfois en raison de prestations d'accueil le week-end.



Durant l'ensemble du mois, et selon les autorisations qui leur sont attribuées, les AMF peuvent avoir sous leur responsabilité uniquement une catégorie d'âge ou simultanément des enfants préscolaires et parascolaires. Une majorité des personnes font le choix d'accueillir des enfants de la naissance à 12 ans [57.8%],

alors qu'un peu moins de 30% d'entre elles ne reçoivent chez elles que des enfants parascolaires. L'accueil restreint aux âges préscolaires reste peu fréquent, puisqu'il ne concerne qu'un-e AMF sur 7 [13.9%].

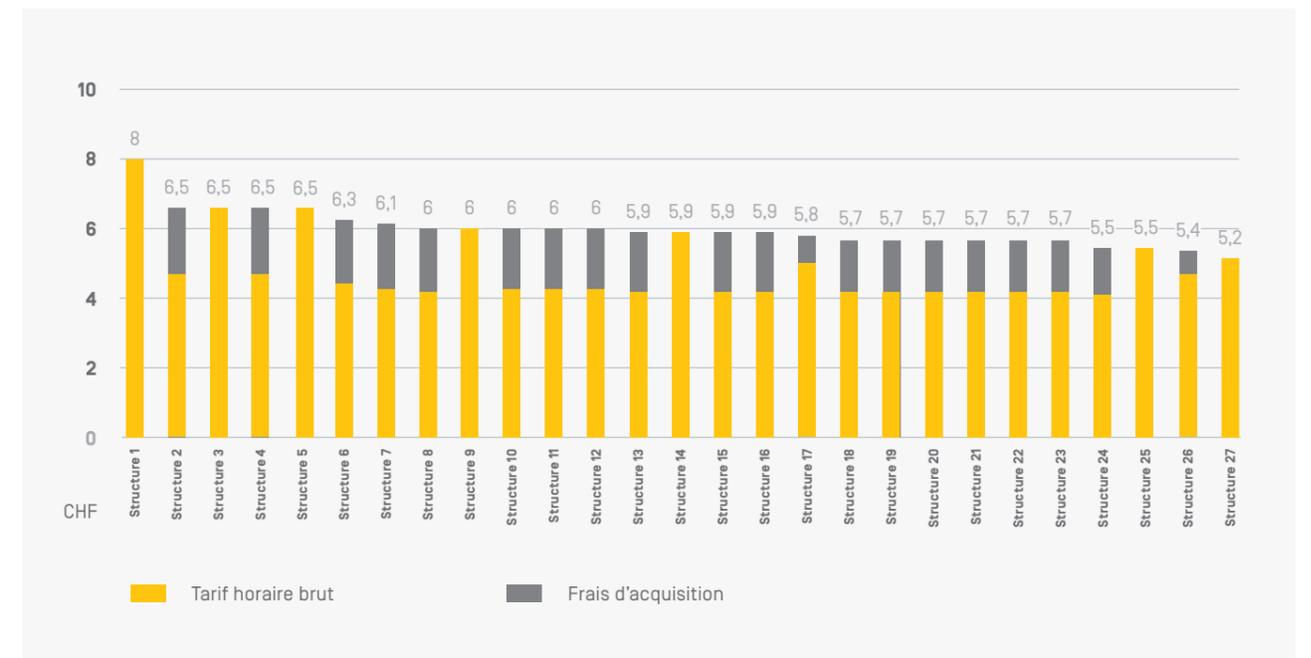


Les conditions salariales

Cette activité s'accompagne de modalités de rémunération particulières: l'accueillant-e est très rarement mensualisé-e en raison d'un volume d'activité irrégulier sur l'année. Il/elle est donc payé-e à l'heure et par enfant gardé. A un taux horaire de base peut venir s'ajouter ce que l'on désigne sous le terme de « frais d'acquisition » destinés à dédommager ou compenser l'usage de son domicile à des fins professionnelles. Tous réseaux confondus, l'on atteint un taux moyen horaire

de CHF 6.-/enfant, auquel s'ajoute la part vacances et parfois un 13^{ème} mois.

La préoccupation principale dans ce secteur d'activité est liée d'une part à l'imprévisibilité du revenu et d'autre part à l'existence de facteurs de précarité, tels que des cotisations sociales et prévoyance ou à des régimes d'assurance perte de gains insuffisants.



Les mesures de financement supplémentaires

La FAJE a décidé de faire de la sauvegarde de l'accueil en milieu familial une priorité et cela passe par un renforcement de l'attractivité de cette activité. Même si plusieurs facteurs concourent à attirer des candidatures vers un secteur, et qu'il serait réducteur de considérer que seules les conditions financières sont déterminantes, cela passe aussi par cela. Il a donc été convenu que la FAJE subventionnerait, dès 2022, la masse salariale des accueillant-e-s en milieu familial, à raison de 8%, cotisations sociales comprises. En contrepartie, elle a fixé aux réseaux l'obligation de présenter un plan de développement de l'accueil en milieu familial comprenant les mesures d'amélioration des conditions d'emploi des accueillant-e-s. Quelques pistes de réflexion ont été suggérées à cet égard :

la hausse du salaire horaire par enfant accueilli; l'augmentation des mesures de prévoyance professionnelle; l'amélioration de la couverture perte de gain en cas de maladie, accident ou maternité; le renforcement de la prévisibilité du gain, par exemple en procédant à un lissage des gains sur l'année et à leur mensualisation. Finalement, la FAJE a ajusté aussi son subventionnement du salaire des coordinatrices et coordinateurs de l'accueil en milieu familial, en s'adaptant au nouveau ratio fixé par le cadre de références cantonal: en passant de 1 coordinatrice-teur pour 70 accueillant-e-s à 1 coordinatrice-teur pour 50 accueillant-e-s ce sont environ CHF 800'000.- supplémentaires qu'elle a versés en 2021.

LA FAJE EN CHIFFRES

Ressources financières

Contribution des employeurs

L'article 47 de la LAJE fixe le taux de contribution des employeurs à 0,16 % de la masse salariale dès 2019. Le taux de contribution ne pourra être inférieur à 0,16% et toute modification du taux de contribution devra être annoncée avec un préavis de deux ans. Le montant final figurant dans les comptes s'élève à CHF 52'637'570, soit une augmentation brute de 6.70% par rapport à 2020.

Contribution-socle des communes

L'article 46 de la LAJE fixe à CHF 5/habitant(e) la contribution-socle des communes. Le montant perçu pour 2021 s'est élevé à CHF 4'076'500, représentant une augmentation de 1.14% par rapport à l'exercice précédent.

Contribution de l'Etat de Vaud

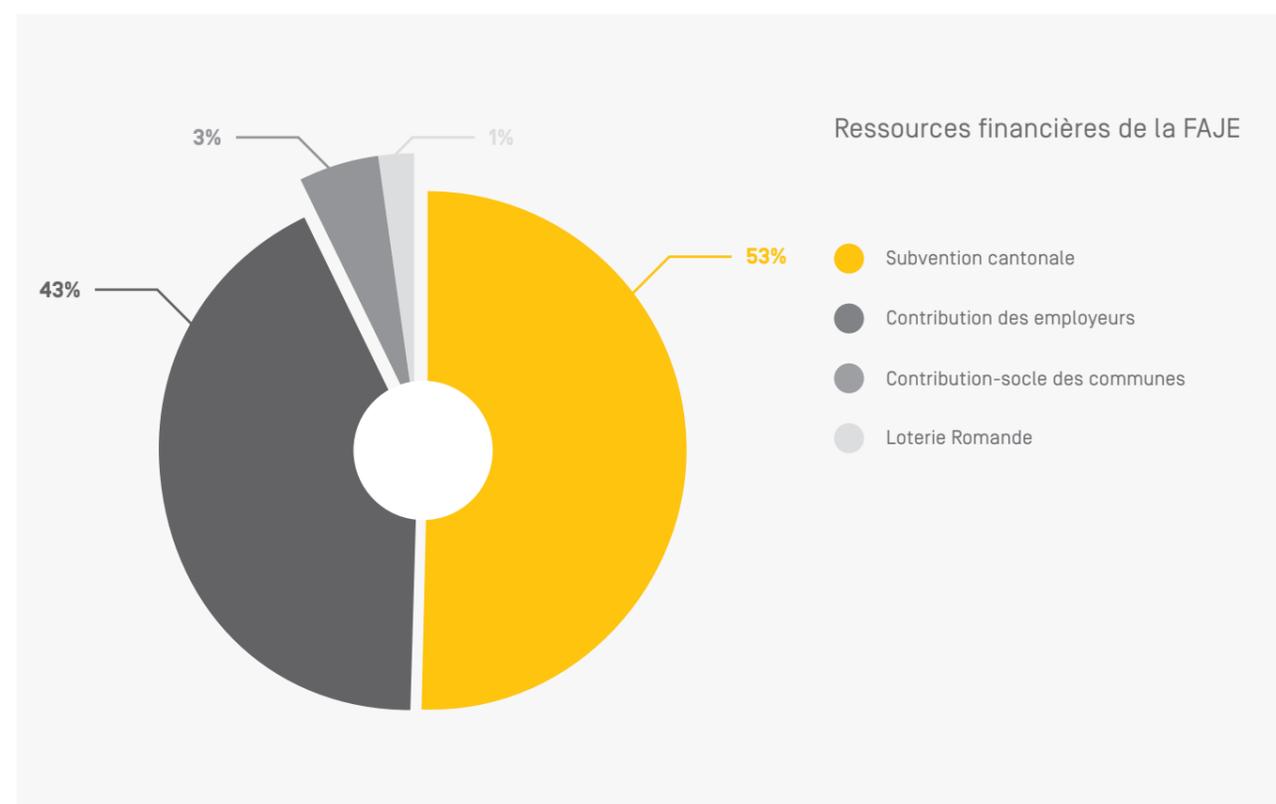
La contribution cantonale annuelle inclut :

En 2021, la contribution cantonale annuelle, déterminée en pourcentage de la masse salariale du personnel éducatif et des coordinatrice-teur-s, comprend :

1. Un montant de CHF 2'400'000 d'aide au démarrage
2. Une contribution ordinaire de CHF 64'090'000
3. La contribution de l'Etat en sa qualité d'employeur

Don de la Loterie Romande

La Loterie Romande a contribué au financement des aides au démarrage accordées pour la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de CHF 1'500'000.



La FAJE en statistiques

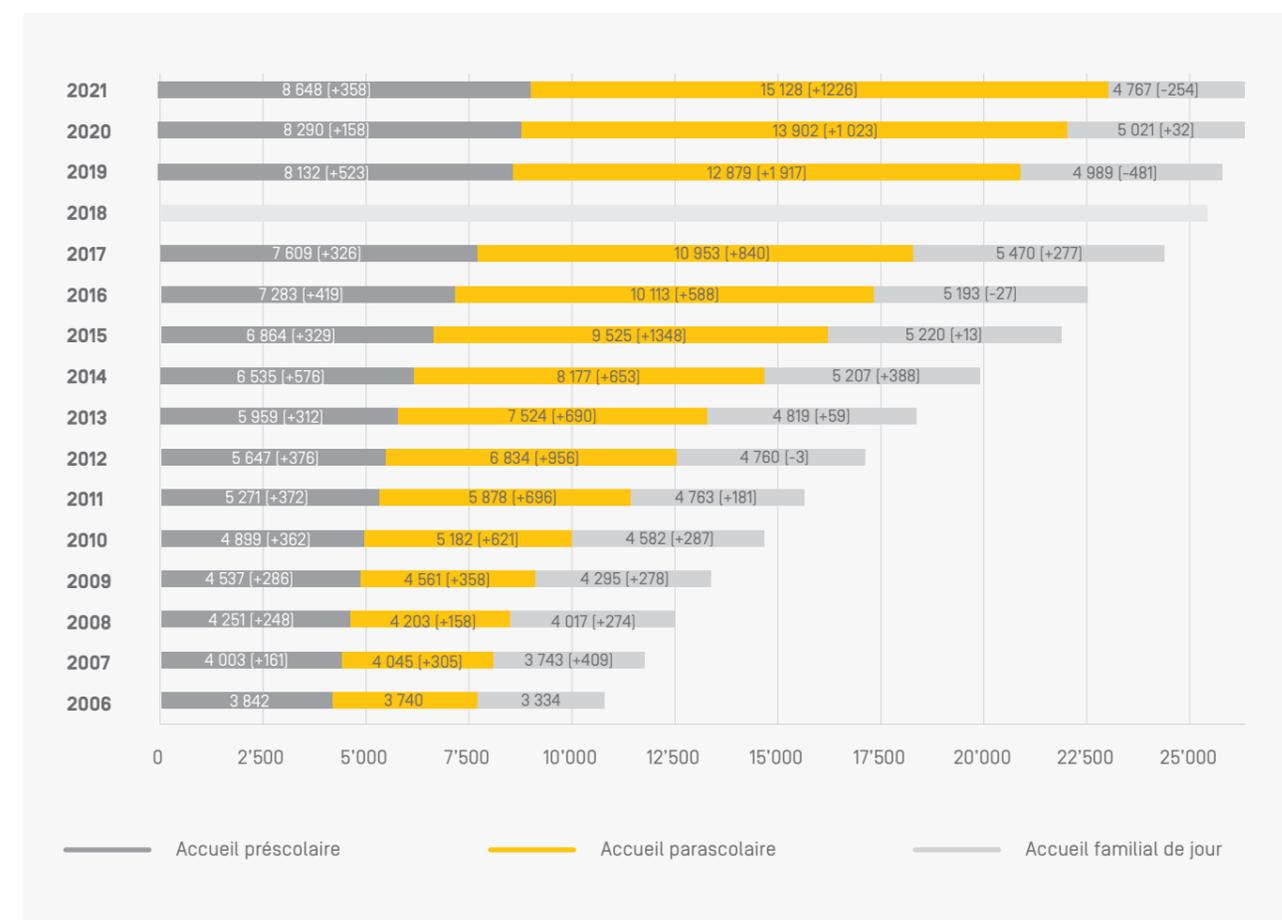
Places créées dans les 32 réseaux d'accueil de jour

Le nombre de places d'accueil est relevé de manière exhaustive par le service statistique de l'Etat de Vaud.

Le graphique ci-dessous illustre depuis la mise en œuvre de la LAJE début 2007, l'évolution du nombre de places subventionnées effectivement offertes dans le canton et annoncées par les réseaux dans le cadre de l'enquête statistique annuelle consacrée à l'accueil de jour des enfants.

Bien que les chiffres 2021 ne soient à ce stade que provisoires, les résultats font apparaître, tant dans le domaine de l'accueil collectif préscolaire que parascolaire, une reprise significative de la croissance des places. Ainsi entre 2020 et fin 2021, **358 places** supplémentaires ont été offertes en préscolaire tandis qu'en parascolaire, l'augmentation est particulièrement sensible, avec **+1'226 places offertes** durant la même période. Il ne s'agit pas là de places plein temps, mais de la capacité maximale d'accueil à midi. Pour ce qui touche à l'accueil familial de jour, nous constatons la poursuite du nombre de places autorisées. La répercussion sur le nombre de places offertes en AFJ est moins sévère mais sera confirmée lors de la consolidation des données statistiques.

Ainsi, depuis l'introduction de la LAJE, ce sont plus de **14'610 places** d'accueil collectif et **1'687 places** d'accueil en milieu familial qui ont été créées, grâce aux efforts et contributions d'un large réseau d'acteurs concernés.



Utilisation des fonds

Subventions ordinaires aux réseaux

Les subventions ordinaires pour l'accueil collectif versées aux réseaux en 2021 ont été supérieures d'environ CHF 9.3 millions à celles de 2020, soit une augmentation pure de 9.94%. Le taux de subventionnement a augmenté de 1% pour s'établir à 29% de la masse salariale du personnel pédagogique. La subvention d'incitation au rabais fratrie représente en 2021 une augmentation de + 2% pour 22 réseaux et de + 3% pour 4 réseaux qui s'ajoutent au subventionnement ordinaire, pour un montant total de CHF 7'281'860, soit une augmentation de 20.54% par rapport à 2020.

Subventions accueil familial de jour aux réseaux

La subvention pour l'accueil familial de jour a augmenté de 18.74% entre 2020 et 2021 pour s'établir à CHF 7'672'660. La modification du ratio « coordinatrice/accueillante », passant de 1 EPT/70 à 1 EPT/50 a conduit à l'augmentation de la masse salariale subventionnée, entraînant par là-même une élévation du montant versé au titre du forfait administratif de CHF 80'000 par EPT.

Aide au démarrage

Depuis 2009, l'aide au démarrage est allouée en complément de la subvention annuelle. Les montants accordés sont de CHF 8'500, distribués sur trois ans, par place d'accueil préscolaire et de CHF 4'000 par place d'accueil parascolaire créée pour les élèves de 1-6P et de CHF 5'000 par place destinée aux élèves de 7 et 8P. 298 places plein temps ont été ouvertes en préscolaire et 807.80 places en parascolaire après pondération, dont 128.24 places pour les 7-8P.

Organismes actifs dans l'accueil de jour

Conformément à la convention de subventionnement qui les lie à la FAJE, cette dernière a financé l'Association Partenaire Enfance et Pédagogie (PEP) et la Fondation Centre de Ressources en Education de l'Enfance (CREDE) qui contribuent à promouvoir la qualité dans l'ensemble des lieux d'accueil. Elle a également apporté un soutien à la Fondation Coup d'Pouce active dans le domaine du soutien à l'inclusion.

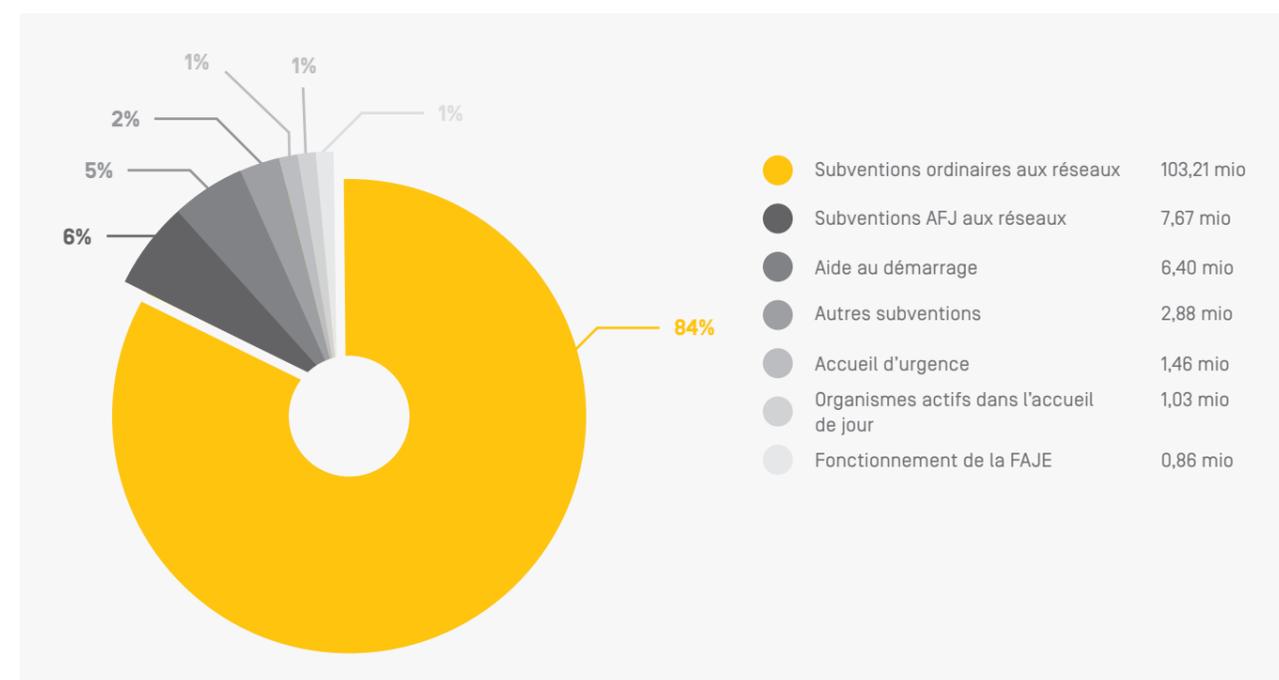
Accueil d'urgence

La FAJE a soutenu en 2021 le développement de l'accueil d'urgence sous deux formes :

1. En accordant une aide financière à la Croix-Rouge vaudoise pour ses prestations liées à la prise en charge à leur domicile d'enfants malades ;
2. En subventionnant, via les réseaux avec lesquels elles ont signé une convention, 68 structures de type jardin d'enfants réparties dans 23 réseaux qui participent à la mission de socialisation et d'intégration des enfants et accueillent temporairement certains d'entre eux lors d'empêchement divers des parents.

Fonctionnement de la FAJE

Les frais de fonctionnement comprennent toutes les charges liées aux organes de la FAJE : le Secrétariat général, le Conseil de Fondation, la Chambre consultative et l'Organe de contrôle.



Eléments financiers

Bilan au 31 décembre	2021	2020
Actifs	CHF	CHF
Avoirs		
Liquidités	18 911 660	6 405 136
Débiteurs		
Contributions à recevoir	21 566 040	19 550 105
Autres créances	410 890	214 598
Actifs immobilisés		
Titres et garanties de loyer	25 510	25 510
Total des actifs	40 914 100	26 195 349
Passifs	CHF	CHF
Engagements		
Subventions et rétrocessions à payer	2 228 075	1 252 020
Provisions pour risque sur la subvention ordinaire	0	5 628 000
Autres engagements	60 140	31 921
Capital des fonds (fonds affectés)		
Fonds d'aide au démarrage	0	1 970 128
Fonds d'impulsion	2 887 591	2 905 600
Fonds OFAS	7 044 100	0
Fonds propres		
Capital	59 757	59 757
Fonds d'égalisation	28 634 437	14 347 923
Excédent de produit	0	0
Total des passifs	40 914 100	26 195 349

Produits	CHF	CHF
Contributions		
Contribution-socle des communes	4 076 500	4 030 440
Contribution de l'Etat de Vaud	64 090 000	56 280 000
Contribution des employeurs	52 637 570	49 324 155
Contribution OFAS	9 000 000	0
Fonds d'aide à l'enfance	2 400 000	2 400 000
Loterie Romande	1 500 000	1 500 000
Autres produits	30 044	378
Total des produits	133 734 114	113 534 973
Charges		
Subventions et études particulières		
Subventions ordinaires aux réseaux	-103 216 933	-93 876 627
Subventions AFJ aux réseaux	-7 672 660	-6 461 276
Organismes actifs dans l'accueil de jour	-1 031 889	-971 120
Aide au démarrage	-6 406 320	-3 016 840
Accueil d'urgence	-1 465 635	-1 302 326
Autres subventions	-2 880 707	-2 341 650
Etudes particulières	-1 131	0
Charges du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative	-61 951	-51 041
Charges du Secrétariat général	-805 995	-709 253
Total des charges I	-123 543 221	-108 730 133
Correctif contribution Etat de Vaud exercice précédent		
	-253 650	601 295
Décompte subv. réseaux exercice précédent		
	3 765 487	1 548 554
Provision sur la subvention ordinaire		
	0	-800 000
Dissolution de provisions		
	5 654 941	0
Correctif aide au démarrage année précédente		
	12 000	142 500
Correctif aide compensatoire OFAS		
	0	607 780
Total des charges II	-114 364 443	-106 630 004
Résultat d'exploitation	19 369 671	6 904 969
Résultat financier	-27 195	-977
Attribution / utilisation fonds d'aide au démarrage	1 970 128	-1 633 440
Attribution / utilisation fonds d'impulsion	18 009	24 000
Attribution / utilisation Fonds OFAS	-7 044 100	0
Solde attribution / utilisation fonds d'égalisation	-14 286 513	-5 294 552
Résultat annuel	0	0

L'ORGANISATION DE LA FAJE

Conseil de Fondation

Conseil de Fondation – CF

Composé de représentant-e-s des instances économiques et politiques contribuant au financement de l'accueil de jour – Etat, communes, employeurs – ainsi que de représentant-e-s de la Chambre consultative

- Fixe les objectifs et les priorités en matière de développement de l'accueil de jour
- Définit les conditions de reconnaissance des réseaux et en décide
- Octroie les subventions et les aides
- Adopte le budget et les comptes

Bureau du Conseil

- Supervise le fonctionnement opérationnel
- Prépare les séances du Conseil

Chambre consultative – CC

Composée de représentant-e-s des instances concernées par l'accueil de jour

- Se prononce sur les objets et thématiques soumis par le Conseil de Fondation
- Propose au Conseil des réflexions en lien avec l'accueil de jour des enfants

Bureau de la Chambre

- S'assure du suivi des réflexions et décisions de la Chambre
- Prépare les séances du plénum

Secrétariat général – SG

Soumet au Conseil de Fondation des propositions d'orientation stratégique et le soutient dans l'ensemble de ses missions. Il assure la direction opérationnelle de la FAJE, la gestion administrative et financière, prépare les délibérations du Conseil et assure la mise en œuvre des décisions arrêtées. Appuie la Chambre consultative dans ses travaux. Assure l'interface avec les réseaux.



Le Conseil de Fondation et sa Secrétaire générale

Organisation de la Fondation

Membres du Conseil de Fondation
Au 31 décembre 2021

Président
Gérald Creteigny

Membres du Bureau
David Payot, vice-président
Conseiller municipal de la Ville de Lausanne/
Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers
Représentant des communes

Jean-Hugues Busslinger
Directeur du département de politique générale
Fédération patronale vaudoise
Représentant des milieux économiques

Valérie Denisart
Adjointe au service préscolaire lausannois /
Avenir Social Vaud – section petite enfance
Présidente de la Chambre consultative

Anouk Friedmann
Directrice – Direction des aides et assurances
sociales [DIRAAS]
Représentante de l'Etat de Vaud

Membres
Claude Borgeaud
Directeur général des réseaux AJOVAL – AJERCO
[Région Orbe, La Vallée et Cossonay]
Représentant de la Chambre consultative

Marie-Pierre Van Mullem
Présidente de l'association vaudoise
des parents d'élèves [Apé-Vaud]
Représentante de la Chambre consultative

Maribel Rodriguez
Cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes
et les hommes [BEFH]
Représentante de l'Etat de Vaud

Valérie Berset
Cheffe de l'Office de l'accueil de jour
des enfants [OAJE]
Représentante de l'Etat de Vaud

José-Manuel Fernandez
Syndic d'Etoy
Représentant des communes

Vincent Jaques
Municipal de Morges
Représentant des communes

Diego Segantini [jusqu'au 31 août 2021]
Juriste - Chambre vaudoise du commerce
et de l'industrie [CVCI]
Représentant des milieux économiques

Romaine Nidegger [dès le 1^{er} septembre 2021]
Responsable des dossiers politiques, Chambre vaudoise
du commerce et de l'industrie [CVCI]
Représentante des milieux économiques

Dominique Allemann
Directrice stratégique et consulting API SA
Représentante des milieux économiques

Secrétariat général

Sylvie Lacoste
Secrétaire générale

Yves-Claude Paillard
Responsable financier

Anita Colombo Stettler
Assistante de direction

Laura Corbaz
Comptable - chargée de projets

Chambre consultative

Membres de la Chambre consultative
Au 31 décembre 2021

Présidente

Valérie Denisart
Avenir Social Vaud – section petite enfance

Membres du Bureau

Nicole Scuderi
Fédération vaudoise des structures d'accueil
de l'enfance [FSAE]

Serge Nicod
Réseau AJESOL [Sud-ouest lausannois]

Claude Borgeaud
Réseaux AJOVAL – AJERCO
[Région Orbe, La Vallée et Cossonay]

Alain Delaloye
Réseau PPBL [Pully – Paudex – Belmont – Lutry]

Membres

Diego Pasquali
Association des responsables et des directeurs-trices
d'institutions vaudoises de l'enfance [ARDIVE]

Dario De Luca
Association des responsables de lieux d'accueil
pour écoliers [ARLAE]

Isabelle Henzi de Boissoudy
Association VaudFamille

Marie-Pierre Van Mullem
Association vaudoise des parents d'élèves [Apé-Vaud]

Corinne Rochat
Centre de Ressources en Education De l'Enfance [CREDE]

Pascal Monney [jusqu'au 30 juin 2021]
puis Marc Gillet [dès le 1^{er} juillet 2021]
Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour [CIAFJ]

Maude Allora
Conseil des régions RAS

Lelia Trezzini
Croix-Rouge suisse – Section vaudoise

Janick Chatelain
Entraide familiale vaudoise [EFV]

Emmanuelle Seingre
Insieme Suisse

Loïc Haldimann
Espace santé-social Vaud

Fabienne Guinchard Hayward
Partenaire Enfance et Pédagogie [PEP]

Michèle Theytaz Grandjean
Pro Familia Vaud

Anya Stalla
Pro Jour Vaud

Anthony Vieira
Réseau AJEMA [Morges – Aubonne]

Isabelle Guzzon
Réseau APERO

Clémentine Mayor
Réseau ARAJ Broye

Clelia Argenziano
Réseau RéAjY [Yverdon-les-Bains et environs]

Claudia Mühlebach
Réseau-L

Georges Chevallaz
Réseau Renens - Crissier

Manon Fawer
Réseau REVE [Vevey et environs]

Maria Pedrosa
Syndicat des Services Publics [SSP]

Impressum

Conception	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
Conception graphique	trivialmass.com
Illustration couverture	Camille Vallotton / vamille.com
Photographies	Anne-Laure Lechat
Impression	Groux arts graphiques sa
Tirage	900 exemplaires
Parution	Mai 2022

Avec le soutien de





faje

FONDATION
POUR L'ACCUEIL
DE JOUR
DES ENFANTS